



Jacques DeWancker



Président

Comité Départemental de Cyclotourisme Ariège/Pyrénées

Délégué Départemental

Association Française pour le Développement des Véloroutes
et Voies Vertes -**AF3V**-

07 66 83 67 27 – 09 77 00 40 82 – departement09-presidence@ffvelo.fr
- jacquesdewancker@gmail.com



Villeneuve d'Olmes le 09 Novembre 2021

à Madame la Présidente
du Conseil Départemental
5 rue du Cap de la Ville 09000 FOIX

09000 FOIX

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de me présenter, Président du Comité Département de Cyclotourisme de l'Ariège en charge de la commission sécurité ainsi que membre du Conseil d'Administration au Comité Régional de Cyclotourisme d'Occitanie responsable également de la commission sécurité au niveau régional. Je suis également Délégué département de l'AF3V (Association Française pour le développement des Vélo-routes et Voies Vertes). Cycliste pratiquant et adhérent licencié au club cyclotouriste de Laroque d'Olmes, je sollicite à nouveau votre attention sur une zone de circulation qui s'avère extrêmement dangereuse pour les usagers cyclistes.

Cette section de route se situe sur la D625, entre l'agglomération de la commune de Dreuilhe et la limite de l'agglomération de Laroque d'Olmes.

Passage obligé pour ceux qui se dirigent soit vers Laroque d'Olmes, soit vers Lavelanet, cet axe à circulation intense, n'offre aucune sécurité pour les deux roues. De plus, les automobilistes, y compris les bus et les camions, ne respectent pas, pour la majeure partie, la distance de sécurité lors du dépassement, rasant à vive allure le ou les vulnérables cyclistes.

La situation est encore plus dangereuse dans les courbes qui longent la rivière "le Touyre" notamment en direction de Lavelanet ou une bordure de trottoir extrêmement haute n'offrent aucun échappatoire en cas de serrement exagéré lors d'un dépassement. De même dans l'autre sens avec également une bordure de trottoir et une glissière de sécurité en bois n'offrent aucune possibilité de parer un dépassement dangereux.

Les cyclistes, dont je fais partie, qui empruntent cette zone sont de plus en plus inquiets pour leur sécurité et souhaitent qu'une solution urgente soit apportée en cette zone pour garantir, autant que faire se peut, la sécurité de ces usagers qui ont autant le droit d'y circuler que les véhicules automobiles. De plus, je suis convaincu qu'un aménagement adéquat ferait que les personnes qui empruntent cet axe pour se rendre sur leur lieu de travail, utiliseraient certainement la bicyclette ce qui aurait pour avantage de diminuer sensiblement le nombre de véhicules.

.../...



- Membre du Conseil d'Administration du Comité Régional de Cyclotourisme Occitanie Responsable de la Commission sécurité
- Membre du Conseil d'Administration du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ariège



10 Avenue du 8 Mai 09300 VILENEUVE D'OLMES

Un dossier photographique (pièces jointes) permet de se rendre compte qu'aucun aménagement n'est prévu pour sécuriser la circulation des cyclistes.

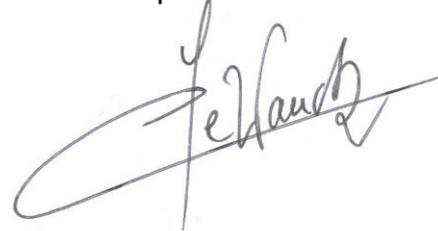
Pourtant, Il y a des solutions.

- Sens Laroque / Lavelanet, un trottoir mal entretenu pourrait, sans difficulté, être aménagé en piste cyclable OBLIGATOIRE et ceux jusqu'au pont sur le Touyre en couvrant sur une grande longueur le fossé pour obtenir un espace cyclable « **Photos à 1 à 6** »
- Au passage du pont sur le Touyre, l'étroitesse de ce lieu, pourrait être aménagé en une petite zone « Véloroute » avec priorité aux cyclistes, avec des ralentisseurs de part et d'autre, ce qui ferait ralentir les automobilistes bien souvent peu soucieux des deux roues. « **Photos 7 à 9** »
- Dans le sens Lavelanet / Laroque il est tout à fait possible d'aménager une piste cyclable, ainsi qu'une zone « Véloroute dans les virages le long de la rivière jusqu'à l'entrée de Laroque d'Olmes.

Au nom des usagers que je représente, je vous serais reconnaissant d'apporter une attention toute particulière à ce dossier que j'adresse également à d'autres autorités compétentes, tant en matière d'aménagement qu'en matière de sécurité routière.

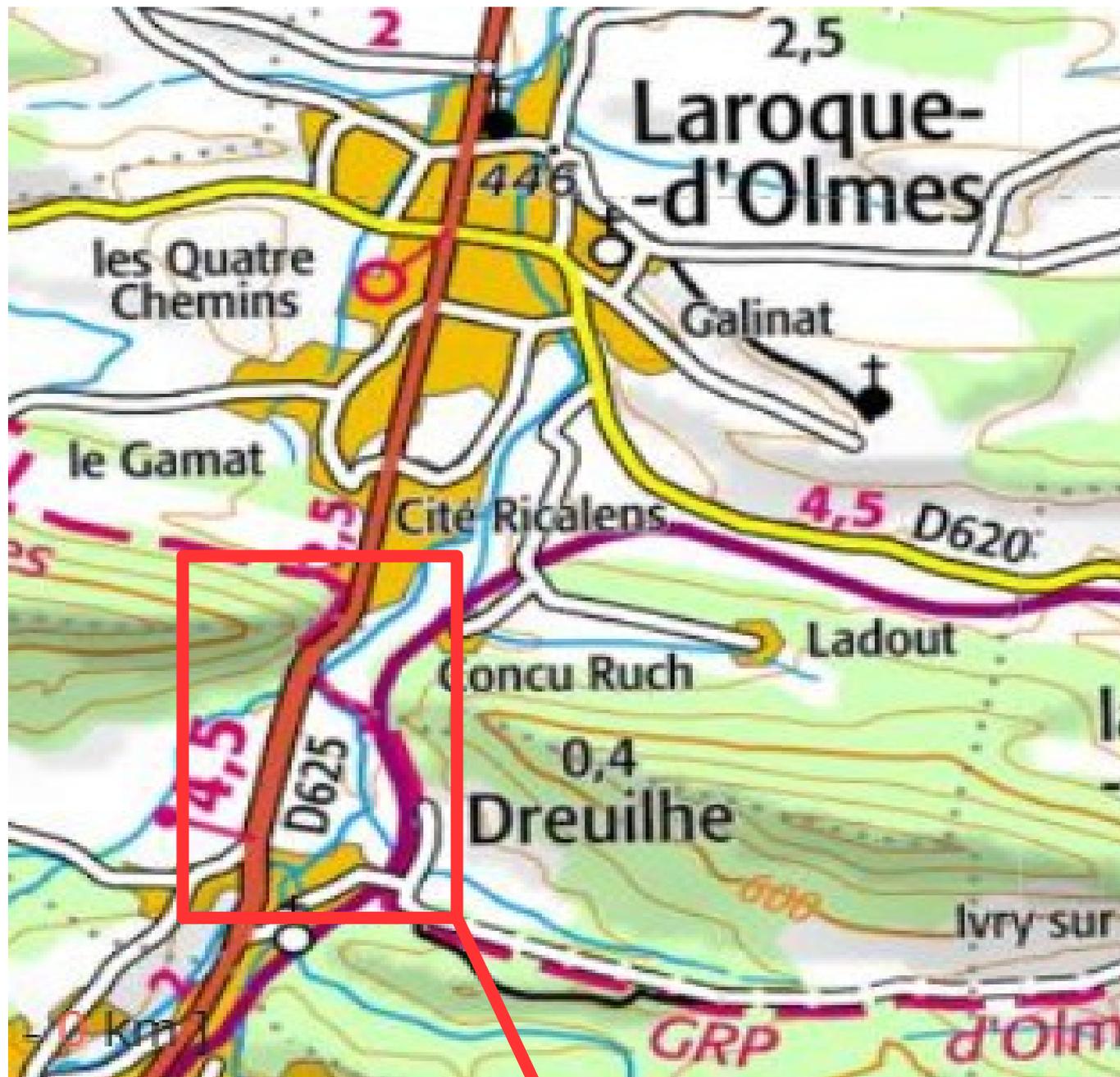
Nous attendons donc une profonde réflexion et une réponse de votre part, d'autant que vous n'êtes certainement pas sans ignorer que cette zone de circulation est particulièrement sensible. J'espère que mon intervention ne restera pas lettre morte, faut-t'il attendre qu'il y ait un accident grave voire mortel pour réagir ?

Jacques DeWancker



Copie du présent dossier adressée à :

- Direction Départementale des Territoires Foix.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.
- Monsieur le Maire de la commune de Dreuilhe.
- Monsieur le Maire de la commune Laroque d'Olmes
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ariège



ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE



ETAT ET CONFIGURATION ACTUEL DES LIEUX DE LA ZONE CIBLEE

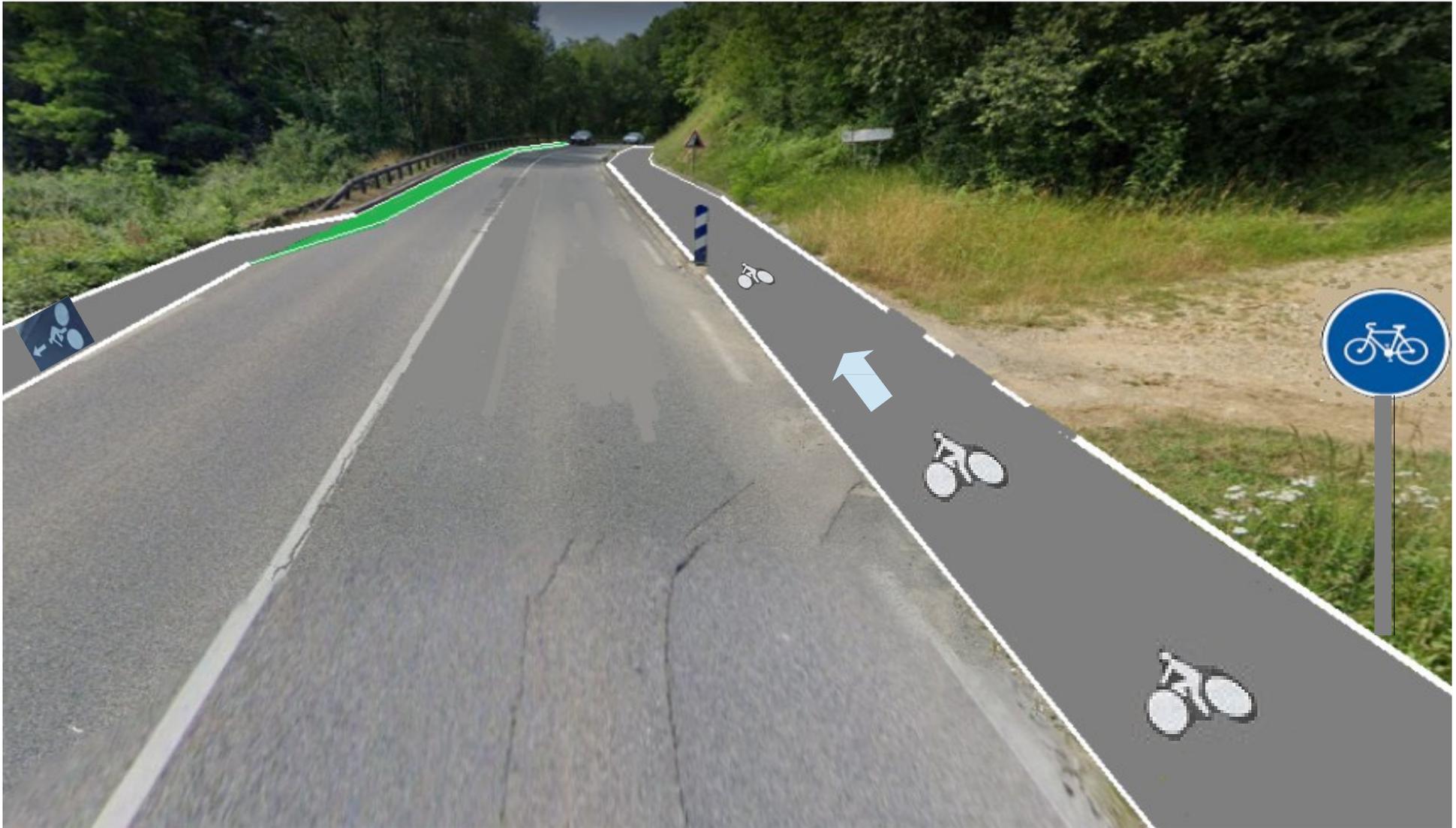


PHOTO 1 = Sens Laroque/Dreuilhe

Aménagement de l'espace actuel en piste cyclable obligatoire voire piétons
Également.

Sens inverse, possibilité d'une bande cyclable avec priorité aux cyclistes



PHOTO 2 = Sens Laroque/Dreuilhe continuité d'aménagement de l'espace actuel en piste cyclable obligatoire voire piétons également.
Sens inverse, possibilité d'une bande cyclable avec priorité aux cyclistes



PHOTO 3 = Sens Laroque/Dreuilhe continuité de l'aménagement de l'espace actuel en piste cyclable obligatoire voire piétons également.
Sens inverse, bande cyclable avec priorité aux cyclistes

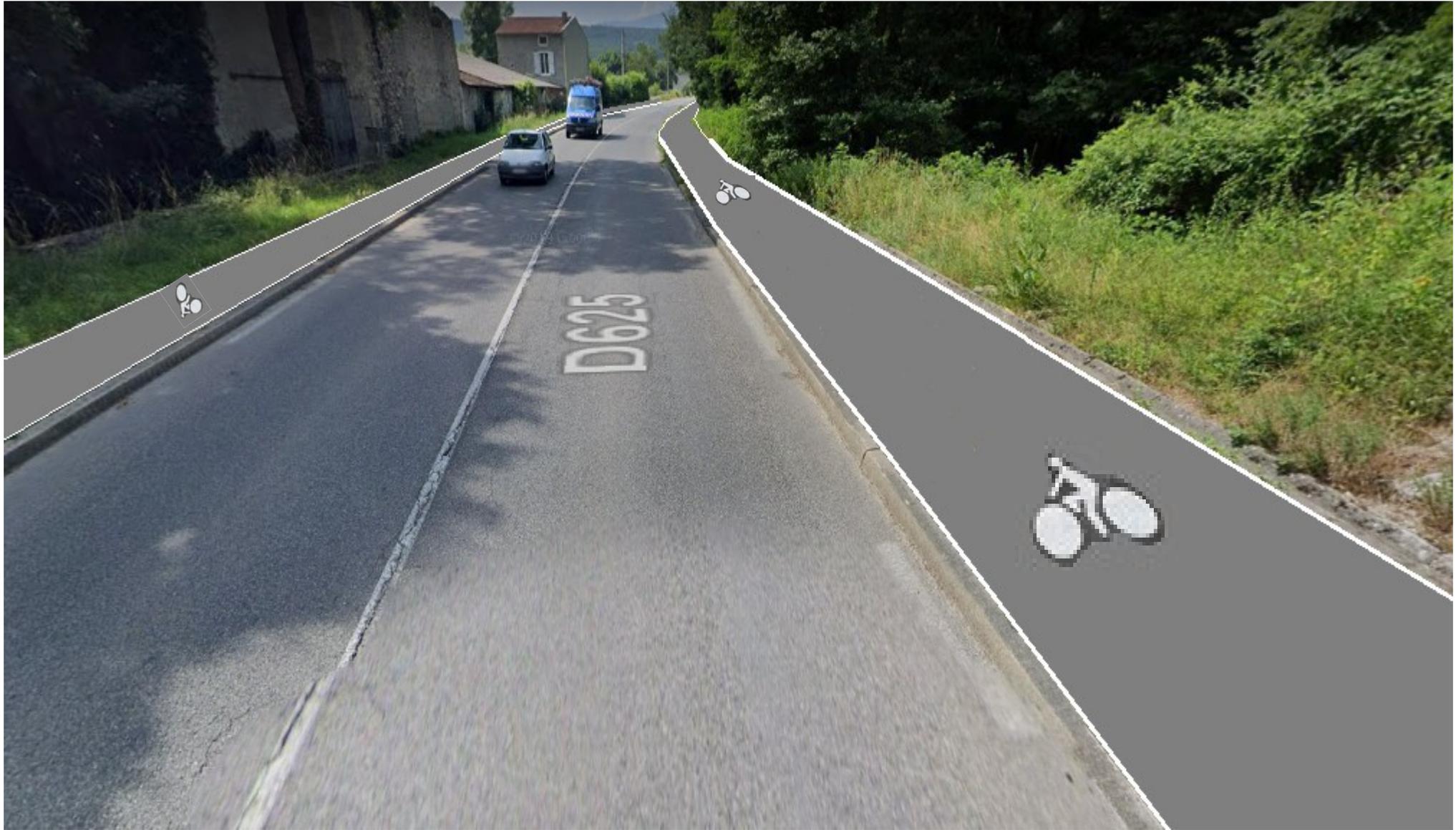


PHOTO 4 = Sens Laroque/Dreuilhe continuité de l'aménagement de l'espace actuel en piste cyclable obligatoire voire piétons également.
Sens inverse, possibilité de piste cyclable.



PHOTO 5 = Sens Laroque/Dreuille continuité de l'aménagement de l'espace actuel en piste cyclable obligatoire par la **couverture (busage) du fossé actuel..**
Sens inverse, piste cyclable.



PHOTO 6 = Sens Dreuilhe/Laroque aménagement du carrefour avec les pistes cyclables



PHOTO 7 = Sens Laroque/Dreuilhe continuité de la piste cyclable obligatoire voire piétons également avec passage à droite du parrapet.

Mise en place d'un ralentisseur

Sens inverse, bande cyclable (verte) avec priorité aux cyclistes



PHOTO 8 = Sens Laroque/Dreuilhe continuité de la piste cyclable obligatoire voire piétons également avec passage à droite du parrapet.
Sens inverse, bande cyclable (verte) avec priorité aux cyclistes



PHOTO 9 = Sens Dreuilhe/laroque piste cyclable obligatoire avec priorité des cyclistes et ralentisseur en prévention.

Sens inverse, piste cyclable.